

LE 15 MARS 1945

REUNION N° 1

PREMIERE SEANCE

PREMIERE SEANCE

PREMIERE SEANCE

PREMIERE SEANCE

PREMIERE SEANCE

PREMIERE SEANCE

PREMIERE SEANCE

PREMIERE SEANCE

PREMIERE SEANCE

PREMIERE SEANCE

PREMIERE SEANCE

PREMIERE SEANCE

PREMIERE SEANCE

PREMIERE SEANCE

PREMIERE SEANCE

PREMIERE SEANCE

PREMIERE SEANCE

PREMIERE SEANCE

PREMIERE SEANCE

PREMIERE SEANCE

PREMIERE SEANCE

PREMIERE SEANCE

PREMIERE SEANCE

PREMIERE SEANCE

PREMIERE SEANCE

PREMIERE SEANCE

PREMIERE SEANCE

PREMIERE SEANCE

PREMIERE SEANCE

PREMIERE SEANCE

PREMIERE SEANCE

PREMIERE SEANCE

PREMIERE SEANCE

PREMIERE SEANCE

PREMIERE SEANCE

PREMIERE SEANCE

PREMIERE SEANCE

PREMIERE SEANCE

PREMIERE SEANCE

PREMIERE SEANCE

PREMIERE SEANCE

PREMIERE SEANCE

PREMIERE SEANCE

PREMIERE SEANCE

PREMIERE SEANCE

PREMIERE SEANCE

PREMIERE SEANCE

PREMIERE SEANCE

PREMIERE SEANCE

PREMIERE SEANCE

PREMIERE SEANCE

PREMIERE SEANCE

PREMIERE SEANCE

PREMIERE SEANCE

PREMIERE SEANCE

PREMIERE SEANCE

[15]

Le Comité spécial sur la participation des minorités visées à la partie 2 de la loi sur les langues officielles a tenu sa première séance le 15 mars 1945, sous la présidence de M. Bob Daudin (président).

Les membres du Comité sont : M. Bob Daudin, M. Kelly, M. Leger, M. Milner et M. Veillette.

Le Comité a tenu sa deuxième séance le 22 mars 1945, sous la présidence de M. Bob Daudin. Les membres du Comité ont discuté de l'ordre du jour et ont adopté les résolutions suivantes :

1. Le Comité reprend l'étude de son ordre de travail le mardi 17 avril 1945. (M. Bob Daudin, président.)

2. Le Comité reprend l'étude de l'ébauche du rapport.

Sur motion de M. Milner, il est convenu que l'ébauche du rapport soit adoptée comme le premier rapport de la deuxième session du Comité spécial et que le président soit autorisé à déposer à la Chambre des communes lorsque des copies imprimées sont disponibles dans les deux langues officielles.

Sur motion de M. Veillette, il est convenu que le rapport du Comité spécial, en français et en anglais, soit imprimé en 25 exemplaires et que le président soit autorisé à en déposer 10 à la Chambre des communes.

Sur motion de M. Kelly, il est convenu que le Comité spécial, en français et en anglais, soit imprimé en 2500 exemplaires et que le président soit autorisé à en déposer 1000 à la Chambre des communes et 1500 à la Bibliothèque du Parlement.

Sur motion de M. Leger, il est convenu que l'ébauche de l'ébauche du rapport et la désignation du Comité, l'ancien président ou deux membres du Comité soient autorisés à demander à la Direction des comptes et de la législation privée s'en faire réimprimer en nombre suffisant pour répondre à la demande.

A 11h25, le Comité reprend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

John A. L. Macdonald
Greffier du Comité

[Signature]